

Délibération n°05

L'AN deux mille dix-huit, le 23 octobre, le conseil communautaire, convoqué le 17 octobre 2018 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, M Jacque DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON,
titulaires.
Mme Samya RIOTON, M Jean-Yves VIDEAU, Mme Sylvie MOIGNOUX
suppléants.

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON *a donné pouvoir* à M Alain PAULET
- Mme Nadine BOUTONNET *a donné pouvoir* à M Gérard DUBOIS
- M Eugène CHASSAGNE, conseiller communautaire unique des MARTRES-SUR-MORGE, remplacé par Mme Samya RIOTON, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à M Jean-Philippe PERRET
- Mme Pierrette CHIESA, *a donné pouvoir* à Mme José DUBREUIL
- Mme Annick DAVAYAT, conseiller communautaire unique de VARENNES-SUR-MORGE, remplacé par M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Frédéric BONNICHON
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir* à M François CHEVILLE
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à M Jacques LAMY
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Anne-Karine QUEMENER, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- M Vincent RAYMOND, *a donné pouvoir* à Mme Régine PERRETON
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir* à Mme Catherine HOARAU

Absent :

- M Claude BOILON

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Jacques LAMY

**Effectif légal du conseil
communautaire :
61**

**Nombre de conseillers
en exercice :
61**

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :
60**

**Nombre de votants :
60**

**Date de convocation :
17 octobre 2018**

**Date d'affichage du
compte-rendu :
31 octobre 2018**

Objet :
**Contrats enfance jeunesse
petite enfance avec la Caisse
d'Allocations Familiales :
avenant 2018**

Rapport n°05 – Contrats enfance jeunesse petite enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales
: avenant 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°16-02855 du 12 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans, par fusion des communautés de communes Limagne d'Ennezat, Riom Communauté, et Volvic Sources et Volcans,
Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 en date du 22 décembre 2017 portant transformation, à compter du 1^{er} janvier 2018, de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération,
Vu les contrats enfance/jeunesse conclus sur les territoires des ex communautés de communes Limagne d'Ennezat, Riom Communauté, et Volvic Sources et Volcans,

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat de partenariat pluriannuel (4 années) qui décrit des actions portées par les collectivités ou des partenaires associatifs sur leur territoire en termes d'accueil pour les enfants et les jeunes de 0 à 17 ans révolus,

Considérant que les contrats enfance jeunesse existants sur les territoires des ex communauté de communes Volvic Sources et Volcans et Riom Communauté, sont arrivés à échéance au 31 décembre 2017,

Considérant que dans l'attente de l'échéance du contrat de l'ex communauté de communes Limagne d'Ennezat fixée au 31 décembre 2018 et avant de conclure un contrat unique sur le territoire de RLV, il est proposé de signer avec la CAF un avenant d'intégration au contrat en vigueur des deux contrats arrivés à échéance en 2017,

Considérant que cet avenant portera ses effets financiers au titre de l'année 2018 uniquement et pour l'ensemble des actions menées sur ces territoires et qu'un nouveau contrat enfance jeunesse sera négocié au cours de l'année 2019, selon les dispositions de la nouvelle convention d'objectifs généraux que la CNAF élaborera avec l'Etat,

Considérant que ce nouveau contrat aura des effets financiers au titre de l'année 2019.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse du territoire de Limagne d'Ennezat, portant intégration des actions menées sur le territoire des ex communautés de communes Volvic Sources et Volcans et Riom Communauté, au titre de l'année 2018.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 24 octobre 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON

